Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le 09/07/2025
ID : 004-200072304-20250701-DC202507_119-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1er juillet 2025 à 18h00

*Ordre n°9 - **DÉLIBÉRATION N° DC2025-07-119***

HYDRAISE – Approbation du projet et demande de financement

Date de convocation : 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil de la ***Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »*** se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme Elisabeth JACQUES, Présidente.

Nombre de conseillers :

En exercice : **26**
Présents : **16**
Absent(s) : **10**
- dont suppléé(s) : **2**
- dont représenté(s) : **7**

Résultat du vote :

Votants : **25**
- dont « pour » : **25**
- dont « contre » : **0**
- dont « abstentions » : **0**

PRESENTS :
Mmes **ALLEMANDI** Florence, **BARDIN** Régine, **GARCIER** Clarisse, **GARCIER-RICHAUD** Hélène, **JACQUES** Elisabeth, **OKROGLIC** Dominique et **PIGNATEL** Agnès (quitte la séance après le vote de la question n°19).

MM. **BOUGUYON** Yvan, **CAPEL** Denis, **FORTOUL** Jacques (quitte la séance pour le vote des questions n°4 et n°5), **GASTON** Arnaud, **MARTIN** Jacques, **MILLION-ROUSSEAU** Daniel, **ORTUNO** Miguel (quitte la séance après le vote de la question n°19), **PELLOUX** Jacques, **REYNAUD** Frédéric, **SIGNORET** Jean-Christophe et **TRON** Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSES :
Mmes **BANCILLON BOË** Fabienne (pouvoir à ALLEMANDI Florence), **BODIGUEL OCCELLI** Chloé (pouvoir à FORTOUL Jacques), **DONNEAUD** Chantal (pouvoir à PELLOUX Jacques), **MATTERA** Wendy (pouvoir à GARCIER-RICHAUD Hélène) et **REYNAUD** Sandra (pouvoir à REYNAUD Frédéric).

MM. **BARNEAUD** Christophe (pouvoir à BOUGUYON Yvan), **FRANQUEBALME** Jean-Pierre (pouvoir à GASTON Arnaud), **ISOARD** Bernard (suppléé par SIGNORET Jean-Christophe), **OLIVERO** Albert (suppléé par MARTIN Jacques).

ABSENT(S) : Mme **BLATTMANN** Sabine.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme **GARCIER-RICHAUD** Hélène

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le 09/07/2025
ID : 004-200072304-20250701-DC202507_119-DE

*C.C.V.U.S.P. - **Séance du 1er juillet 2025***
Ordre n°9
Classification ACTES : 7.5 Subventions

DÉLIBÉRATION N°DC2025-07-119

Objet : HYDRAISE – Approbation du projet et demande de financement

Le conseil communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants, relatifs aux compétences des EPCI ;

VU sa délibération n°2018/157 du 19 juin 2018 fixant le champ de compétence de la GEMAPI sur le bassin versant de l'Ubaye ;

VU sa délibération n°2018/181 du 31 juillet 2018 portant modification statutaire relative à la prise de compétence hors GEMAPI dans le domaine de l'animation et la coordination des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Ubaye ;

VU la délibération de Bureau n°DB2025/20 du 18 juin 2025 approuvant la réponse à l'appel à projets « Knowledge for action in prevention and preparedness / Des connaissances au service de l'action en matière de prévention et de préparation » lancé dans le cadre du Mécanisme de Protection Civile de l'Union et qui vise à renforcer la résilience face aux catastrophes et à améliorer la coopération transfrontalière en matière de gestion des risques d'inondation – (UCPM-2025-KAPP-PVPP) ;

CONSIDERANT que la vallée de l'Ubaye est sujette à des phénomènes récurrents de crues torrentielles, qui représentent un danger majeur pour la sécurité des populations ;

CONSIDERANT que le changement climatique a pour conséquence l'intensification de ces événements de crues, avec des pics plus fréquents et plus violents, comme celui observé en décembre 2023 ;

CONSIDERANT l'installation d'un Système d'Alerte Local au Crues (SDAL) en 2019 et l'expérience développée par la CCVUSP en matière de surveillance des cours d'eau ;

CONSIDERANT que le projet **HYDRAISE** (*Hydrological Disaster Risk Assessment, Innovative monitoring Systems and Enhancement of early warning systems*) permet le développement d'un outil innovant de surveillance des cours d'eau basé sur l'intelligence artificielle ;

CONSIDERANT les Objectifs Spécifiques (SO) dudit projet HYDRAISE :

- SO1 : Systèmes de surveillance améliorés ;
- SO2 : Méthodes améliorées de collecte de données pour les prévisions et prédictions d'inondation ;
- SO3 : Standardisation des méthodologies d'évaluation des risques ;
- SO4 : Amélioration de la cartographie des aléas d'inondation et des modèles de prévision ;
- SO5 : Renforcement de la formation et de la sensibilisation pour les autorités locales et le public ;
- SO6 : Collaboration transfrontalière et partage des meilleures pratiques ;

CONSIDERANT que le projet peut s'organiser autour d'un consortium composé des organismes suivants :

- Bureau VIELCA Ingenieros (Espagne), Coordinateur du projet ;
- Université Technique de Dresden (Allemagne), Chef d'un lot de travail ;
- Université des Iles Baléares (Espagne), Chef d'un lot de travail ;
- Communauté Autonomes des Iles Baléares CAIB (Espagne), Contributeur et site pilote ;
- Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon (France), Contributeur et site pilote ;
- U-TUZ-C (France), Partenaire associé ;

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31, rue Jean-François LECA - 13002 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'État dans le département. Le Tribunal Administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application « Télérecours Citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le 09/07/2025
ID : 004-200072304-20250701-DC202507_119-DE

*C.C.V.U.S.P. - **Séance du 1er juillet 2025***
Ordre n°9
Classification ACTES : 7.5 Subventions

DÉLIBÉRATION N°DC2025-07-119

Objet : HYDRAISE – Approbation du projet et demande de financement

CONSIDERANT que le projet HYDRAISE propose de désigner le territoire de la CCVUSP comme « site pilote » pour expérimenter et développer ce nouvel outil, le programme permettant soit d'améliorer les systèmes existants, soit d'équiper de nouveaux secteurs ;

CONSIDERANT le plan de financement pour l'ensemble du projet :

Plan de financement pour l'ensemble du projet HYDRAISE	
Total du budget (coûts directs + indirects)	1 106 647,50 €
Subvention UE 90%	995 982,75 €
Autofinancement (tous partenaires) 10%	110 664,75 €

Dont CCVUSP :

Plan de financement pour l'engagement de la CCVUSP	
Coût total	204 049,00 €
Subvention UE 90%	183 664,10 €
Autofinancement CCVUSP 10%	20 404,90 €

VU l'avis favorable de la commission Environnement réunie le 24 juin 2025 ;

Sur proposition de la Présidente,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la participation de la CCVUSP au consortium du projet HYDRAISE ;
- **ACCEPTE** la désignation de la Vallée de l'Ubaye comme site pilote ;
- **APPROUVE** le montant total du projet HYDRAISE estimé à 1 106 647,50 € et bénéficiant d'un taux de subvention de 90% de l'Union Européenne, avec l'engagement financier de la CCVUSP dans le projet à hauteur de **204 049,00 €** sur deux ans selon le plan de financement suivant :

Plan de financement pour l'engagement de la CCVUSP	
Coût total	**204 049,00 €**
Subvention UE 90%	**183 664,10 €**
Autofinancement CCVUSP 10%	**20 404,90 €**

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les subventions UE au titre de l'appel à projets « Knowledge for Actions in Prevention and Preparedness for Union Civil Protection Mécanisme (UCPM) – UCPM-2025-KAPP-PVPP » ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Mme Elisabeth JACQUES.

Signature
Signé par : Elisabeth JACQUES
Date : 07/07/2025
Qualité : Presidente

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31, rue Jean-François LECA - 13002 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'État dans le département. Le Tribunal Administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application « Télérecours Citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.